

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU DE SÉANCE

Séance du 08 novembre 2021 à 20 heures 30 minutes

Présents : M. FOSSÉ Jean-Luc, M. MÉAU Christophe, Mme TISSERAND Florence, M. PEREZ Alain, M. ALEM Pierre, M. ANGELÉ Michel, M. BLONDEAU Bruno, M. CARITÉ Adrien, Mme CORNEILLE Stéphanie, Mme DE VALENCE DE MINARDIÈRE Anne, M. DUCOURNAU Yann, Mme LOUSTAU Anne-Marie, Mme PERTUSA Fanny, Mme VANCOILLIE Véronique.

Procuration :

Mme SAMPAÏO Jessica donne procuration à M. MÉAU Christophe

Secrétaire de séance : Mme CORNEILLE Stéphanie

Président de séance : M. FOSSÉ Jean-Luc.

1 – RÉGULARISATION NOTE D'HONORAIRES ÉTUDE FAISABILITÉ PROJET D'AMÉNAGEMENT DU BÂTIMENT ARQUÉ

M. le Maire fait part à l'assemblée que Mme ALBENNE Anne du cabinet d'architecte DPLG d'Auch a été missionnée pour réaliser l'étude de faisabilité de rénovation du bâtiment Arqué dont le coût s'élève à 2 500 € H.T. Après plusieurs échanges et plusieurs esquisses de plans, il sera réalisé la création du Pôle Médical en premier lieu. Les plans en question seront transmis lors des dépôts des diverses demandes de subventions que nous allons solliciter.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte la proposition de Mme ALBENNE Anne du cabinet d'architecte DPLG d'Auch pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour un montant de 2 500 € H.T.

2 – PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE CRÉATION DU PÔLE MÉDICAL

M. le Maire présente au Conseil Municipal, suite à l'étude de faisabilité rendue par Mme ALBENNE Anne, le montant des travaux de la partie du Pôle Médical estimés à 535 230 € H.T. Après étude des subventions à obtenir pour ce projet, il donne lecture du plan de financement prévisionnel :

Dépenses : 535 230 €	Recettes : 535 230 €
Travaux : 530 230 €	Fonds propres (20%) : 107 046 €
Frais annexes (dont branchements): 5 000 €	LEADER (20%) : 107 046 €
	DETR (40%) : 214 092 €
	Conseil Régional (10%) : 53 523 €
	Conseil Départemental (10%) : 53 523 €

Une discussion s'engage à l'issue de laquelle, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- charge M. le Maire de déposer toutes les demandes de subventions.

3 – PLAN DE FINANCEMENT DU PROJET DE RÉNOVATION DU CENTRE DE LOISIRS KIRIKOU

M. le Maire informe le Conseil, suite à l'étude de faisabilité rendue par le cabinet POM ZED d'Auch, que les travaux de rénovation du centre de loisirs s'élèveraient à 557 189,44 € H.T.. Il présente le plan de financement prévisionnel après recherche des subventions à obtenir pour ce projet :

Dépenses : 557 189,44 €	Recettes : 557 189,44 €
Travaux : 452 000 €	Fonds propres (21,5%) : 118 454,44 €
Frais d'études : 105 189,44 €	CAF Gers (32%) : 180 000 € déjà acceptée
	Conseil Régional (15%) : 83 578 €
	Conseil Départemental (10%) : 55 719 €
	DETR (20%) : 111 438 €
	3CAG 2022 (1,5%) : 8 000 €

Une discussion s'engage à l'issue de laquelle, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- charge M. le Maire de déposer toutes les demandes de subventions.

4 – PLAN DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE VOIRIE RUE DE L'ÉGLISE ET RUE DE LA TOUR

M. le Maire rappelle que les travaux de voirie rue de l'Église et rue de la Tour, pour lesquels l'entreprise CMTP de Juilles a été mandatée, et prévus pour la fin de l'année, peuvent être en partie financés par le fonds de concours 2021 de la Communauté de Communes des Coteaux Arrats Gimone (3CAG). Il donne lecture du plan de financement prévisionnel de ces futurs travaux :

Dépenses : 17 877,40 €	Recettes : 17 887,40 €
Travaux : 17 877,40 €	Fonds propres (55%) : 9 877,40 €
	3CAG (45%) : 8 000 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le plan de financement tel que proposé ci-dessus
- charge M. le Maire de solliciter le fonds de concours auprès de la 3CAG.

5 – MISE EN SÉCURITÉ DU « LOCAL ADO »

M. le Maire informe l'assemblée que compte tenu du dernier sinistre au local adolescent, il convient de remplacer la porte et les fenêtres dégradées et d'installer de grilles de défense. Il présente les devis suivants :

- Remplacement porte et fenêtres : devis de la SARL DESPAX BERNIS de Mauvezin : 1 013 € H.T.

- Installation grilles de défense : devis de POINT P de Gimont : 834,89 € H.T.

Ouï l'exposé de M. le Maire, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de la SARL DESPAX BERNIS de Mauvezin d'un montant de 1 013 € H.T. pour le remplacement de la porte et des fenêtres
- accepte le devis de POINT P de Gimont d'un montant de 834,89 € H.T. pour l'installation de grilles de défense
- charge M. le Maire de solliciter le remboursement de ces frais auprès de notre assurance GROUPAMA d'OC.

6 – DEMANDE DE PROROGATION DE L'AGENDA D'ACCESSIBILITÉ PMR ET DE DÉROGATION POUR L'AMÉNAGEMENT DE CERTAINS BÂTIMENTS

M. le Maire rappelle que la commune avait programmé dans sa délibération du 16 décembre 2015 des travaux d'accessibilité sur 6 ans pour se mettre en conformité sur les normes et accès PMR (Personnes à Mobilités Réduites).

Il donne la parole à M. DUCOURNAU qui reprend le dossier afin de terminer ces engagements qui ont pris du retard notamment avec les contraintes sanitaires des années 2020-2021. Pour information, la commune compte 10 ERP (Etablissements Recevant du Public) et 4 IOP (Installations Ouvertes au Public).

M. DUCOURNAU a rencontré M. SEMEZIES de la Direction Départementale des Territoires du Gers qui a visité tous les bâtiments de la commune pour apporter ses conseils. Il a également pris attache des agents techniques municipaux qui vont en grande partie réaliser les travaux en régie.

La Préfecture impose de terminer nos engagements dans un délai de 2 ans soit sur la période 2022-2023. Le coût estimatif de travaux d'accessibilité restants s'élève à 80 000 €.

Une étude de faisabilité est déjà en cours pour 2 sites : celui du centre de loisirs Kirikou et celui de la Nourrice. M. DUCOURNAU précise l'impossibilité d'aménager la salle à l'étage du Foyer Rural et l'ancienne salle de réunion au stade de football même si une mesure compensatoire a été prise dans ce dernier lieu avec la création d'un nouveau club house et

même si des réunions peuvent avoir lieu de plain-pied dans la salle principale au Foyer Rural.

Oùï ce compte rendu et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- demande une prorogation des travaux restants de l'agenda d'accessibilité PMR sur 2022-2023
- demande une dérogation pour l'aménagement du Centre de loisirs Kirikou et de la Nourrice. La commune a délibéré en date du 02 août et du 06 septembre pour une étude de faisabilité de rénovation de ces deux sites.
- demande une dérogation de l'aménagement de la salle à l'étage du Foyer Rural et de l'ancienne salle de réunion au stade de football au vu des mesures compensatoires
- charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

7 – FIXATION DU MONTANT DU LOYER DU FUTUR LOCAL CAFÉ MULTISERVICES

M. le Maire donne la parole à M. MÉAU et à M. PEREZ qui rappellent la volonté du Conseil Municipal de créer un café multiservices via « l'opération 1000 cafés » portée par le Groupe SOS et soutenue par le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales.

M. Kévin MAGNE, référent Occitanie du Groupe SOS, a pu constater, lors de sa venue le 13 octobre dernier, une volonté commune qui rassemble les élus, les associations et les citoyens qui ont répondu favorablement au questionnaire.

L'emplacement choisi conjointement pour installer ce café multiservices est situé au centre du village dans un appartement communal sis « 5 rue de la Mairie » qui est actuellement vacant et nécessite de lourds travaux. En effet il faudra le rénover et le transformer en local commercial. Une étude est à mener sur le coût des travaux et sur les subventions à obtenir. A ce jour, il est proposé de fixer le montant du futur loyer à 400 € par mois.

Oùï cet exposé et à l'unanimité, le Conseil Municipal s'engage à fixer un loyer mensuel de 400 € et précise qu'il pourra être revu à la baisse selon les coûts de rénovation et les subventions obtenues.

8 – TRAVAUX DE VOIRIE : ACCÈS AIRE DE CONTENEURS

M. le Maire fait remarquer que l'accès à la nouvelle aire de conteneurs située derrière le bâtiment technique rue Roger Lèches nécessite un meilleur aménagement du chemin pour les piétons et pour les véhicules. Il présente le devis obtenu de la SARL TISSERAND Yann qui s'élève à 3 960,40 € H.T. comprenant un décaissement du chemin, la pose d'un géotextile, un remblai et une finition en hèches 0/20.

A la majorité (14 Pour, 1 Abstention), le Conseil Municipal accepte le devis de la SARL TISSERAND Yann pour refaire le chemin d'accès à la nouvelle aire conteneurs située derrière l'atelier communal pour un montant de 3 960,40 € H.T.

9 – MISE EN SÉCURITÉ DES POSTES DE RELEVAGE DU RÉSEAU D'ASSAINISSEMENT

M. le Maire informe qu'il convient de sécuriser les deux postes de relevage respectivement situés « aux Mestres » et « Chemin du Barry » par la mise en place de grillages rigides et de grilles antichute.

L'entreprise HYDRO ELEC SERVICES d'Escorneboeuf a été sollicitée pour effectuer ces devis dont les montants sont les suivants :

- sécurisation du poste de relevage « aux Mestres » : 6 314,43 € H.T.
- sécurisation du poste de relevage « Chemin du Barry » : 6 124,18 € H.T.

Il rappelle que cette entreprise a non seulement en charge l'entretien de ces postes, et qu'elle est réactive à chacune de nos demandes.

M. le Maire propose de faire réaliser si possible sur cette fin d'année la sécurisation du poste de relevage « aux Mestres » et celui « Chemin du Barry » en début d'année prochaine.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- accepte le devis de 6 314,43 € H.T. de l'entreprise HES d'Escorneboeuf pour sécuriser le poste de relevage « aux Mestres » en fin d'année 2021
- accepte le devis de 6 124,18 € H.T. de cette même entreprise pour sécuriser le poste de relevage « Chemin du Barry » en 2022

- charge M. le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires.

10 – ACQUISITION MOBILIER URBAIN : APPUIS DE VÉLOS

M. le Maire donne la parole à Mme CORNEILLE qui présente le projet d'installation des appuis de vélos en acier sur la commune au nombre de 10 : 4 seraient mis place de la Mairie dont le modèle est en harmonie avec le mobilier urbain de cet espace, et 6 autres modèles identiques qui seraient placés : 2 au Foyer Rural, 2 place de la Poste et 2 au Monument aux Morts. Mme CORNEILLE précise que d'autres appuis de vélos seront fabriqués en bois par les employés communaux et seraient positionnés à différents points du village : à la Nourrice, au stade de football, dans l'enceinte du tennis, au lotissement des Mestres, et au terrain de pétanque sur le parking du Foyer Rural.

Le devis a été sollicité auprès d'une entreprise locale située à Marciac « ACCENTURBA » dont le montant s'élève à 1 578 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, favorable à ces installations sur la commune, accepte le devis de l'entreprise ACCENTURBA de Marciac d'un montant de 1 578 € H.T pour la fourniture de 10 appuis de vélos.

11 – ACQUISITION ÉTAGÈRES POUR LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

M. le Maire informe l'assemblée de la nécessité d'acquérir 2 étagères pour la bibliothèque municipale car beaucoup de dons de livres sont reçus et les étagères sont déjà toutes bien remplies. Deux devis ont été sollicités pour la fourniture, la livraison et l'installation de ce mobilier :

- Bureau Aménagement Sud-Ouest de Fleurance : 758,19 € H.T.
- DPC de Bressuire (79) : 839,96 € H.T.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, décide de retenir le devis de Bureau Aménagement Sud-Ouest de Fleurance : 758,19 € H.T.

12 – MODIFICATION RÈGLEMENT INTÉRIEUR DE LA CANTINE SCOLAIRE

M. le Maire donne lecture de la proposition de modification du règlement intérieur de la cantine scolaire suite à des problèmes récurrents de comportements des enfants. Un courrier a été transmis aux parents d'élèves. Le nouveau règlement sera transmis à tous les enfants scolarisés à l'école d'Aubiet. Il sera demandé aux enfants et aux parents de le signer.

Une discussion s'engage à l'issue de laquelle, à l'unanimité, le Conseil Municipal, accepte de modifier le règlement intérieur de la cantine scolaire.

13 – PERSONNEL COMMUNAL : RÈGLEMENT INTÉRIEUR « PARTIE CARRIÈRES »

M. le Maire informe qu'un règlement communal « partie carrières » rappelant les conditions de travail des agents dans la collectivité (horaires, absences, congés, indemnités, formations, sanctions disciplinaires) a été rédigé. Ce règlement, devant être adopté par chaque collectivité, doit être approuvé par le Comité Technique placé auprès du Centre de Gestion du Gers, et par le Conseil Municipal. A l'issue il devra être transmis à chaque agent.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, approuve le règlement intérieur « partie carrières » de la commune.

14 – QUESTION DIVERSES

Droit de Prémption Urbain

M. le Maire informe qu'il a levé le DPU concernant le bien appartenant à Mme Catherine LHOTELLIER, sis à AUBIET, « Au Village », cadastré section AD n°2 de 3 068 m².

Déviations travaux 2x2 voies

M. le Maire a demandé la création d'un nouveau passage piéton traversant la RD924 de l'avenue du Groupe Scolaire au chemin du cimetière pour renforcer la sécurité. La déviation de tous les véhicules serait prévue sur cette route lors de la finalisation des travaux de raccordement de la 2x2 voies du 03 janvier 2022 au 11 février 2022.

Rapport RPQS du SMAEP Aubiet-Marsan

Mise à disposition du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau

potable du SMAEP Aubiet-Marsan. M. DUCOURNAU, délégué de ce syndicat, en donne un compte rendu.

Vœux municipalité 2022

La date retenue, si la situation sanitaire le permet, est le dimanche 09 janvier 2022.

Port du masque

Rappel de l'obligation du port du masque sur la voie publique au-delà de 10 personnes, au marché hebdomadaire, et à 30 mètres autour de l'école.

Tour de table

M. MÉAU et M. BLONDEAU se sont rapprochés du Syndicat Départemental d'Electrification du Gers (SDEG) qui propose la pose d'ombrières au stade de football et la couverture des 2 courts de tennis. L'association du tennis aubiétain doit donner un avis ; et l'offre chiffrée pour l'ombrière est en cours.

M. le Maire informe qu'un sinistre a été ouvert auprès de notre assurance GROUPAMA d'OC suite à des inondations dans l'église. Un expert est passé et va convoquer à une réunion commune les entreprises ayant réalisés les travaux d'aménagement rue de l'Eglise et place de la Mairie.

M. MÉAU fait le point sur la dernière réunion de la révision du PLU.

M. MÉAU propose de réaliser, pour offrir à la population, des magnétiques répertoriant où sont accessibles les 4 défibrillateurs de la commune et rappelant les numéros d'appels d'urgence. Des demandes de devis seront faites et une décision sera prise au prochain Conseil.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h16.